

# Quand l'humain prime sur le profit

En Aquitaine, l'économie sociale et solidaire concerne 110.000 salariés, dont la majorité travaille au sein d'associations. Le Conseil régional consacre 3 millions d'euros à ce secteur dont les acteurs font de l'utilité sociale le cœur de leur projet économique.

**B**érénice Delpéyrat-Vincent, vice-présidente du Conseil régional en charge de l'économie solidaire et de l'innovation sociale, parle du sujet avec passion. Pour elle, il est évident qu'il faut « développer ce type d'économie ». Le schéma aquitain de développement de l'économie solidaire ? « C'est un pari. Ce n'est pas uniquement une initiative pilotée par le Conseil régional mais une démarche de co-construction qui concerne tous les Aquitains. Elle s'est fait en concertation, en réunissant, depuis un an, des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), puis les collectivités locales, et des experts également. Cette réflexion commune a permis de faire le point sur la situation. »

Le schéma, qui a été présenté pour validation le 30 mars aux acteurs de l'économie solidaire et de l'innovation sociale (associations, coopératives, chercheurs, etc) à Bordeaux, est la synthèse de la problématique posée au cours des ces mois de travail. Les orientations retenues devraient définir la future politique régionale en la matière.

Le budget que la Région dédie annuellement à l'économie solidaire est de 3 millions d'euros.

« Désormais, il faut que chacun se l'approprie à son niveau, explique Bérénice Delpéyrat-Vincent. En ce qui concerne la Région, nous allons faire des propositions qui seront présentées en séance plénière du Conseil régional en juin et soumis au vote des élus régionaux à l'automne prochain ».

En Aquitaine, l'économie sociale et solidaire représente 10% des emplois des structures et des entreprises dont les fondations, les mutuelles, les sociétés coopératives et les associations. Elle concerne 110.000 salariés dont 80% d'associatifs.

## Autant le bien que le lien

Mais, qu'est-ce que l'économie solidaire et l'innovation sociale ? Dans l'économie solidaire, les acteurs ont fait de l'utilité sociale le cœur de leur projet économique : aussi bien au niveau économique que financier, environnemental ou encore social.

L'économie solidaire, « qui mesure autant le bien que le lien », se caractérise par son hétérogénéité et sa

complexité. La taille et les champs d'activité (services, commerce, artisanat, agriculture, etc.) des entreprises et des structures qui œuvrent dans ce domaine sont très divers.

Si l'un des secteurs le plus utilisé est celui des services à la personne, on observe une tendance de développement dans des secteurs tels que la deuxième vie des matériaux (recyclage), les circuits courts type Amap (association pour le maintien de l'agriculture paysanne), etc.

L'innovation sociale, selon le Conseil supérieur de l'économie sociale, « consiste à élaborer des réponses nouvelles face à des inspirations ou des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment les utilisateurs et les usagers ». Ces innovations concernent aussi bien le produit ou le service que le mode de production, de distribution, d'organisation. Le schéma aquitain pour le développement de l'économie solidaire et de l'innovation sociale comprend trois grands volets. Le premier? : coopérer pour entreprendre

autrement. En ce sens, les acteurs doivent travailler dans une optique de « mutualisation, de coopération pour un développement de leur activité et une meilleure satisfaction des bénéficiaires? », affirme Bérénice Delpéyrat-Vincent.

## Développer la professionnalisation

Pour cela, le premier enjeu est de rassembler et structurer les acteurs de l'économie solidaire, en construisant une identité partagée et en améliorant la lisibilité des acteurs. « L'animation territoriale est essentielle car l'économie solidaire part d'en bas et elle est très territorialisée », constate Bérénice Delpéyrat-Vincent.

Pour Luc Pabœuf, président du Conseil économique, social et environnemental régional, un autre enjeu est celui de la représentation. « L'idée de solidarité qu'on envoie est celle de l'interaction. Il s'agit de l'économie circulaire, d'une approche écosystémique, où il y a l'interaction. D'où l'intérêt de la participation ».

Un autre défi : développer la professionnalisation de l'économie solidaire. La formation dans ce domaine

est essentielle, que ce soit tout au long de la vie ou à partir des parcours de formation initiale.

Le deuxième volet concerne l'aspect territorial. Les activités portées par les acteurs de l'économie solidaire se caractérisent par un ancrage territorial, une contribution à l'aménagement du territoire et au développement local (tourisme social, mutuelles, coopératives...), une production d'externalités positives (utilité sociale, lien et cohésion sociale, éducation, intégration...), une participation à la gouvernance territoriale, un levier pour une approche globale de la population et du territoire.

Le troisième volet porte sur l'importance d'accompagner l'innovation sociale. Dans le domaine de l'économie solidaire, l'innovation sociale repose sur trois bases : la volonté collective de résoudre des problèmes économiques et sociaux en référence à des principes, valeurs, normes partagées ; la capacité d'identifier des opportunités et des niches économiques (innovation socio-économique), et le choix de concevoir un modèle alternatif où le développement humain passe avant la rentabilité immédiate. « Il faut innover à tout



L'association/entreprise Les Ptits Cageots, à Talence,

prix mais montrer que cette économie a créé des emplois dans des marchés qui n'étaient pas exploités auparavant. Qui sait, par exemple, que les chèques déjeuner sont issus de l'économie solidaire et de l'innovation sociale ? » lance Bérénice Delpéyrat-Vincent.

Anna DAVID

MELODY